

Origine et contexte de la création du Club Vosgien et du réseau des sentiers *

Richard Stieve, magistrat au tribunal de Grande instance de Saverne, mais aussi un écologiste convaincu et un grand marcheur arrive à Saverne en 1871.

Il parcourt les Vosges dans tous les sens et découvre un magnifique domaine mais difficilement accessible. Le réseau de sentiers est très faible et mal entretenu.

En octobre 1872, et après plusieurs mois de réflexion, il décide de lancer un appel auprès de plusieurs personnalités par voie de presse et de dépliants pour la fondation d'un Club Vosgien tout en proposant une organisation structurée.

Il a paru intéressant de reproduire la traduction de ce texte écrit en allemand.

Appel à la création d'un Club Vosgien

Les Vosges sont restées jusqu'ici ignorées des touristes allemands et même de la plupart des Alsaciens-Lorrains : beauté de la nature et intérêt historique n'y sont pas moindres que dans les massifs allemands, mais il y manque presque partout ce que le touriste expérimenté ou non, est habitué à trouver. Même à proximité de localités très peuplées, les sentiers de montagne sont incommodes et mal signalés, les nombreux vieux châteaux tombent en ruine et sont envahis par la végétation. Les points de repos pour le randonneur fatigué manquent presque partout. À l'époque française, peu de choses ont été faites. Ce qui l'a été tombera en ruine si ceux qui aiment leur ancienne ou leur nouvelle patrie n'y remédient pas d'une main énergique. Il s'agit ici d'une affaire privée. L'état ne pourra s'engager que dans un deuxième temps. Mais même sans un tel soutien, nous souhaitons, avec des forces unies, obtenir un résultat.

Dans ce but, nous avons sur le modèle du Club Alpin esquissé des statuts, et nous demandons à tous ceux qui acceptent le principe de ces statuts de se regrouper en sections. La cotisation annuelle de 5 francs n'effrayera personne. Les sections seront d'autant plus efficaces que l'étendue de leur secteur sera limitée. En particulier, une section de l'association devrait être créée pour chaque subdivision de l'administration des forêts. Nous comptons également sur les citoyens, qui viennent se détendre en montagne, non seulement sur ceux qui habitent les villes d'Alsace-Lorraine, mais également sur nos amis des villes du Reichsland, en vieille Allemagne.

Nous vous invitons à nous signaler jusqu'à fin novembre de cette année toutes les créations de section et les adhésions individuelles.

Des invitations seront alors lancées pour la tenue mi-décembre à Strasbourg d'une assemblée générale qui devra constituer définitivement l'association.

Octobre 1872

Pour le comité provisoire

Stieve, conseiller au Landsgericht

Dès sa création en 1872, le Club Vosgien, comme l'écrit R. Stieve, « se fixe comme but l'accès et la fréquentation des Vosges, ainsi que d'approfondir et de faire partager la connaissance du massif, notamment en ce qui concerne son histoire et ses richesses naturelles. Ce but sera atteint par la création de moyens de communication, d'une signalisation, de points de vue et gîtes,... »

Création des sentiers et du balisage

Faire connaître le massif vosgien, c'est la raison même du Club Vosgien. Ses responsables sont donc rapidement confrontés au problème: comment faire pour que le promeneur ne se perde pas ?

La grande originalité de cette association est de combiner le travail manuel et l'effort intellectuel pour ouvrir les Vosges aux touristes et les faire connaître au grand public.

Le 15 décembre 1872, les délégués des premières sections: Saverne, Strasbourg, Mulhouse, Guebwiller, Bouxwiller, Ribeauvillé, Sainte-Marie-aux-Mines et Colmar se réunissent à Strasbourg en assemblée générale. Ils établissent les statuts et choisissent le Comité Central. Immédiatement, les sections se mettent au travail. Elles construisent et signalisent des sentiers pour rendre accessibles les châteaux forts et les sommets les plus connus.

Le sentier « Rectangle rouge » a été créé en 1897 pour aller de Wissembourg à Fesches-le-Chatel (430km). C'est le précurseur des sentiers de grande randonnée, dont l'appellation « GR » date de 1947.

Le balisage va connaître plusieurs évolutions. En 1902, Kurt Mündel est le premier qui parle de l'utilisation des couleurs.

Puis, en 1905, à l'occasion de l'assemblée générale de Wintzenheim, il est décidé d'indiquer par surimpression et en rouge, sur les cartes, les sentiers du Club Vosgien pour les rendre plus lisibles. Viendront ensuite deux évolutions importantes : les « Directives pour le marquage des chemins de randonnée dans les Vosges » (1942), puis la « Charte du Balisage des Itinéraires pédestres » (1996) pour aboutir aujourd'hui à un balisage normalisé tel qu'on pourra le consulter dans le document joint en annexe.

Rappelons un point important. En 1921, l'Administration des Eaux et Forêts accorde au Club Vosgien le monopole du balisage des sentiers. Cette décision permet de développer un balisage homogène et un réseau cohérent à travers tout le massif vosgien et aux alentours.

C'est par ce travail inlassable que le Club Vosgien a créé cet inégalable réseau de sentiers à travers les Vosges que nous nous devons de préserver et de conserver.

**En décembre 1946, Le Club Vosgien comptait 6000 membres
et 66 sections.**

En 1995, il se transforme en Fédération.

**Aujourd'hui, le Club Vosgien, c'est 122 associations (2017),
30 000 membres et 20 000 kms de sentiers entretenus et balisés.**

** Cette présentation reprend des extraits du Guide du Balisage édition juin 2007*

